L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI, 9 JUIN 1892.

PETITES ANNONCES

DEMANDES.

ON demande—Une gardienne française parlant l'anglais. S'adresser 464 rue Prytanée. 9 juin—2f

ANNONCES JUDICIAIRES

PAR LE CONSTABLE.

L. J. Cousin vs. Chas. W. Ringgold.

PREMIERE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans. No 21,695.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon H. H. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 152 rue Lafayette, entre les rues St-Charles et Carondelet, le MARDI, 14 juin 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison, saisis dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

WM NELSON,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

4juin—4 8 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme E. J. Ledig vs. A. D. Baussage.

DEUXIEME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans.—No 16,117—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Chs. H. Lavillebeuvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée je procéderai à la vente à l'enchère publique, en face de mon entrepôt rue Royale No 95, entre Conti et St-Louis, dans le Deuxième District de cette ville, le MERCREDI, 15me jour de juin 1892, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée

Conditions—Comptant sur les lieux.

P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

4 juin—4 9 15

Mélanie D. Breton, épouse d'Eugène Brice Sembre, contre son mari. No 29,083.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, Division "C"—Pour les motifs consignés dans l'opinion écrite de la Cour, ce jour, exprimés et enregistrés, il est ordonné, jugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Mélanie D. Breton contre son mari Eugène Brice Sembre dissolvant la communauté existant entre eux, et contre E. Courribet, syndic des créanciers du susdit Sembre, adjugeant la demanderesse propriétaire, avec droit exclusif d'administration, 1° d'une somme de $695.70 reçue par elle de la faillite d'Eugène Brice Sembre, son mari; et 2° de l'immeuble décrit en sa pétition, et acquis par elle de Victor Merle et de dame A. Boada, épouse de Thomas Boada, par acte de vente passé pardevant M. T. Ducros, notaire, le 30 avril 1889.

Il est, en outre, ordonné, jugé et décrété que l'intervention de H. B. Claflin & Compagnie soit mise hors de Cour, et leur demande rejetée à leurs frais; les frais restants devant être payés au pro rata, par le défendeur Eugène Brice Sembre, et E. Courribet, syndic

Il est de plus, ordonné, jugé et décrété que la pétition de la demanderesse touchant les bijoux et l'argenterie, lui soit refusée comme en cas de faute de plaider (non suit)

Jugement rendu le 7 et signé le 11 mars 1892.
[Signé] F. A. MONROE, Juge.
14mai—3f—1f p sem

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 32 191—Division E—Succession de Ann E. Auld, femme décédée de George Glidden.—Attendu que Benjamin F. Auld père et tuteur naturel des mineurs, Catherine A. W. Auld et Annie S. Auld, et comme administrateur de leurs successions et de Harry A. Remley, père et tuteur naturel du mineur, Edith Remley, et comme administrateur de sa succession, tous de Baltimore, Etat du Maryland, ont demandé à cette cour l'autorisation de prendre possession et de transférer de l'Etat de la Louisiane la propriété appartenant aux dits mineurs et ont enregistré un compte rendu en cette affaire ainsi qu'il est requis par la loi, donnant un état de la propriété et des dettes de la dite succession et des dits mineurs. Avis est par le présent donné à qui cela concerne de donner les raisons, s'il y en a, dans les trente jours qui suivront la première publication de cet avis, pour lesquelles le dit compte ne serait pas approuvé, et qu'il soit fait droit à l'application des dits pétitionnaires.

Nouvelle-Orléans, 2 juin 1892.
Par ordre de la Cour.
EUG. D'HÉRÉTÉ,
Député Greffier
3juin—

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme M. A. Tennison.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,394—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il y en ont) pour lesquelles le compte présenté par Wallace Wood, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
9juin—9 14 18

Succession de Mme Veuve Sophie Levêque.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 35,763—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Pascal Emile Burvant, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
7 juin—7 12 16

Paul J. Christian vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,448—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Paul J. Christian, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour
E. A. LUMINAIS, Greffier.
31 mai—31—Juin 4 9.

Succession de John Hughes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 34,962—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Alexander C. Hutchinson et de Joséphine T. Hutchinson sa femme, exécuteurs testamentaires conjoints de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
1juin—1 6 10

Succession de James Dillon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 33,248—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Regina Kauffman, veuve de James Dillon, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour,
A. V. FLOTTE, Greffier.
4 juin—4 9 12

Succession de Joséphine Valette Hughes, femme décédée de Jno. Hughes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 34,221.—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Alexander C. Hutchinson et de Joséphine Thomas Hutchinson, sa femme, administrateurs conjoints de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
1er juin—1 6 10

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 35 960.—Division E.—Charles F. Belden vs ses créanciers—Ordre de Cour.—La Cour considérant la pétition

Il est ordonné que la cession des biens du pétitionnaire Charles F. Belden à ses créanciers soit et est acceptée pour le bénéfice des dits créanciers; il est de plus ordonné que toutes procédures judiciaires contre la personne ou les biens du dit Charles F. Belden soient suspendues; il est de plus ordonné qu'une réunion des créanciers du dit Charles F. Belden soit convoquée et tenue, après avis légaux et notices conformément à la loi pardevant Henry L. Garland Jr, notaire, en cette ville, le JEUDI, 30me jour de juin 1892, commençant à onze heures A. M., dans le but de nommer un syndic, de voter sur la décharge de l'insolvable et toutes autres matières qui pourraient être soumises à la dite réunion. Il est de plus ordonné que Martin Voorhies, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nlle-Orléans, 30 mai 1892.
Signé ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
31 mai—3f au 30 juin

Rue St-Pierre, Numéro 154, près Remparts.

PUNAISICIDE LIQUIDE PERFECTIONNÉ

[The only Bed-Bug Killer.]

De la rue Orléans, No 49, le Dr Testut a transporté son domicile rue St-Pierre, No 154, près Remparts; il en donne avis au public et annonce, en même temps, qu'il a modifié son mode de préparation de façon à ce que le liquide insecticide ne tache plus ni les coins des draps de lit dont on s'est servi les imbiber quand ces coins sont couverts d'œufs de punaises, ni les placages de meubles. De plus, les bois de lit, intérieurement saturés dudit liquide seront pour longtemps à l'abri de toute vermine.

Il y a en vente deux sortes de bouteilles: la première, 24 onces, au prix de 75 cents—et la dite 12 onces, au prix de $1.

Les explications nécessaires sont données gratuitement et complètement aux acheteurs.

10 juin—

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 8 JUIN—CLASSE No 235
Tirage de 4 heures, P. M.

1re	2me	3me	4me	5me	6me	7me	8me	9me	10me	11me	12me	13me	14me
1	27	30	60	46	16	47	39	14	15	43	3	59	53

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature.
Ce 8 juin 1892—4 heures P. M.
J. A. A. ROUSSEAU.
DAN. A. WILSON.
Commissaires.

☞Les plans de ces tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos agences.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS DE DEUX MILLIONS DISTRIBUÉS.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestée ainsi qu'il suit:

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banques et Banquiers paieront tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Prest La. Nat. Bank
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

Tirage Semestriel de $40.00
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 14 JUIN 1892.

GROS LOT: $600,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de...	$600,000, soit	$600,000
1 Lot de...	200,000,.....	200,000
1 Lot de...	100,000,.....	100,000
1 Lot de...	50,000,.....	50,000
2 Lots de..	20,000,.....	40,000
5 Lots de..	10,000,.....	50,000
10 Lots de..	5,000,.....	50,000
25 Lots de..	2,000,.....	50,000
100 Lots de..	800	80,000
200 Lots de..	600,.....	120,000
500 Lots de..	400,.....	200,000

PRIX D'APPROXIMATION.

100 Lots de $1,000, soit......	$100,000
100 Lots de...$800, ...	80,000
100 Lots de...$400, ...	40,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $200, soit......	$199,800
999 Lots de $200, ...	199,800

3,144 Lots se montant à.....$2,159,600

PRIX DU BILLET:
Entier, $40; Demi, $20; Quart, $10; Huitième, $5; Vingtième, $2; Quarantième, $1, [rien de moins].

Prix pour les clubs, 55 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS

AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,

PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adressez à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES LES Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

ATTENTION.—La présente charte de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui fait partie de la Constitution de l'Etat, et qui, en vertu d'une décision de la Cour Suprême des Etats-Unis, constitue un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de Loterie, restera en vigueur JUSQU'EN 1895.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent la chance du lot annoncé.

CHARTE.

ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE—ETAT DE LA LOUISIANE—PAROISSE D'ORLÉANS—VILLE DE LA NOUVELLE ORLÉANS.

QU'IL soit su que le seizième jour du mois d'avril de l'an du Seigneur, mil huit-cent-quatre-vingt-douze, et le cent seizième de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

Pardevant moi, François d'Assise Charbonnet, notaire, dûment commissionné et qualifié, en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, et en la présence des témoins ci-après nommés et qui ont signé,

Personnellement sont venus et ont comparu MM. Louis Kientz, George Zimmer, Joseph Dirmann, John Parr, Valentin Reiss, Philippe Reuther, Christian Zimmer, James J. Roth, Antoine Sambola et autres dont les noms sont ici apposés, tous de l'âge de majorité voulu et résidents de cette paroisse et de cet Etat ont individuellement déclaré que, se prévalant des lois de l'Etat relatives à l'organisation des corporations, ils ont contracté et se sont engagés, ainsi que les personnes qui pourraient s'associer à eux, à former et constituer une corporation et société civile en droit avec les objets et fins et sous les conditions et articles ci-après indiqués, savoir:

ARTICLE I.

Le nom et titre de cette corporation sera: "THE CO-OPERATIVE TRUCK FARMS' COMMERCIAL COMPANY, LIMITED, de la Nouvelle-Orléans, Lne. Le Président, ou en son absence le Vice-Président, sera la personne à qui toutes les citations devront être servies; et le domicile de la corporation est établi en la paroisse d'Orléans.

ARTICLE II.

Les objets et fins de cette corporation sont ici déclarés être comme suit:

Premièrement—Etablir, construire, acheter ou louer, maintenir, conduire et diriger un ou des marchés publics en la ville de la Nouvelle-Orléans, pour la vente de légumes et de fruits, en gros et au détail, pour l'agrément des jardiniers, maraîchers et petits fermiers (truck farmers); et affermer, louer et sous-louer les marchés publics de la ville de la Nouvelle-Orléans.

Secondement—S'engager dans les affaires de commission pour la vente et l'achat de légumes et de fruits de tous genres, et s'occuper de telles autres affaires s'y rattachant.

Troisièmement—Fonder, conduire et faire fonctionner une ou plusieurs fabriques pour la mise en ferblancs des fruits et des légumes.

Quatrièmement.—Acheter, vendre, affermer, louer ou sous-louer des propriétés et des terres convenables pour l'exploitation de petites fermes (truck farms).

ARTICLE III.

Le capital de cette corporation est ici fixé à cent mille dollars ($100,000) divisés en quatre mille actions de vingt-cinq dollars ($25) chacune. Les dites actions seront payables en versements de 10 pour cent appelables quand le Conseil de Direction le jugera convenable, pourvu que ces appels ne se feront plus fréquemment qu'une fois en trente jours. Des actions pleinement payées pourront être émises par le Conseil de Direction contre de l'argent payé ou des propriétés immobilières, des patentes, droits, franchises ou tout autre genre de biens meubles ou immeubles transférés ou acquis ou encore pour travail accompli. La corporation pourra commencer ses opérations dès que mille actions dudit capital auront été placées.

ARTICLE IV.

Tous les pouvoirs de cette corporation seront exercés par un Conseil de Direction qui se composera de quinze actionnaires, huit desquels constitueront un quorum. Ce Conseil sera élu à une assemblée générale des actionnaires convoquée dans ce but, par un avis publié dans un journal de la ville de la Nouvelle-Orléans, dix jours avant la dite assemblée. Tout vote se fera par ballottage et chaque action donnera droit à un vote que l'on pourra donner en personne ou par procuration. La première élection des Directeurs aura lieu le second Lundi du mois de Janvier 1893. Chaque Conseil de Direction à tra, de son sein, à sa première réunion, un Président, un Vice-Président, un Secrétaire et un Trésorier.

ARTICLE V.

Les personnes suivantes composeront le premier Conseil de Direction, et leur mandat durera jusqu'au quatrième lundi de janvier 1893, ou jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus, savoir: Louis Kientz, Jos. Dirmann, Geo. Zimmer, Valentine Reiss, Christian Zimmer, James J. Roth, Philip Reuter, Geo. Eichhorn, Friedrich Nunge, Louis Frubling, M. J. Guertler, Christian Fern, John Parr, F. M. Hotard et A. Sambola, avec Louis Kientz, comme président, Louis Frubling comme vice-président John Parr comme secrétaire et F. M. Hotard comme trésorier.

ARTICLE VI.

Cette corporation aura droit de succession et existence incorporée pendant une période de quatre-vingt-dix-neuf ans à partir de cette date. Elle peut passer des contrats, poursuivre et être poursuivie en justice, en son nom d'incorporation. Elle a le droit d'avoir et d'employer un sceau officiel; de l'annuler ou de le modifier à son gré, de détenir, recevoir, acheter et transférer, affermer et prendre à ferme, d'hypothéquer des biens-fonds ou biens meubles, de nommer ou de désigner tels administrateurs, directeurs et employés qu'exigeront ses intérêts ou les circonstances, de faire tels règlements pour l'administration de la corporation qu'elle jugera nécessaires et convenables.

ARTICLE VII.

Cet acte d'incorporation peut être changé, modifié et le fonds-capital peut être augmenté, à un meeting général convoqué à cet effet après dix jours d'avis dans un des journaux quotidiens de cette ville. En cas de liquidation de cette corporation, ladite liquidation sera dirigée par trois commissaires qui seront élus par les actionnaires à une assemblée générale. Le vote dans ce cas sera au scrutin et donné personnellement ou par procuration, chaque action donnant droit à un vote. L'assentiment des porteurs de trois-quarts du fonds-capital sera nécessaire pour que la mesure passe.

ARTICLE VIII.

Aucun actionnaire ne sera responsable, pour les contrats ou fautes de cette corporation, pour plus que la balance non payée due sur son stock; aucune informalité dans l'organisation de la corporation n'aura pour effet d'annuler la charte ou d'exposer un actionnaire quelconque à la responsabilité au delà du montant de son stock.

Fait et signé dans la ville de la Nouvelle-Orléans, en mon bureau, en présence de MM. John H. Illsley et Edward W. Hunt, témoins compétents qui ont signé avec les parties intéressées et moi, notaire, après lecture de tout le présent acte

Original signé:

Louis Kientz..................	80 actions
Geo. Zimmer, p. p. F. O. G...	20 actions
Joseph Dirmann................	25 actions
John Parr.....................	10 actions
Valentine Riess, p. p. J. P...	25 actions
Phil Reuther..................	10 actions
Chris. Zimmer.................	10 actions
James J. Roth.................	10 actions
Christian Haub................	2 actions
Christian Fern................	2 actions
Phil. Zimmer..................	2 actions
F. M. Hotard..................	10 actions
Anthony Sambola...............	10 actions
Friedrich Nunge...............	10 actions
Florian Dirman................	5 actions
Louis Frubling................	10 actions
Geo. Eichhorn, p. p. J. P.....	4 actions
M. J. Gurtler.................	10 actions

Témoins: John H. Illsley, E. N. Hunt.
F. D. CHARBONNET, Notaire Public.

Je, soussigné, Recorder des Hypothèques, en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par le présent que le susdit acte d'incorporation de la "Co Operative Truck Farmers' Commercial Company, Limited," a été ce jour dûment enregistré en mon bureau dans le livre No 444 folio 764.

Nouvelle-Orléans, 30 avril 1892.
GEO. GUINAULT, Recorder.

Je, notaire, soussigné, certifie par le présent que ce qui précède est une copie authentique de l'original de l'acte d'incorporation de la "Co-Operative Truck Farmers' Commercial Company, Limited, de la Nouvelle-Orléans, Lne.", et du certificat du Conservateur des Hypothèques de la paroisse d'Orléans, ci-annexé, enregistré en mon Bureau.

En foi de quoi, j'ai à cet acte apposé ma signature et le sceau de mon bureau, à la Nouvelle-Orléans, Lne., ce septième jour de mai 1892.

F. D. CHARBONNET, Notaire.
12mai—5 f par mois et chaque dim

Etat Trimestriel
—DE LA—

Banque des Citoyens

De la Louisiane,

DÉPARTEMENT DE BANQUE,

A la clôture des affaires, le 30 avril 1892.

ACTIF.

Propriétés foncières	$135,322 50	
Bons et actions	39,834 62	
Dettes suspendues	56,210 88	
Prêts et escomptes	265,735 66	
Dû par des banques et banquiers	4,862 37	—$501,966 04
Prêts sur demande	236,385 30	
Echange	42,807 69	
Chèques du Clearing-House circulation et numéraire	357 606 45	— 626,799 44
Total		$1,128,765 47

PASSIF.

Capital actions	$380,200 00	
Profits non divisés	58,794 35	—$438,994 35
Dû à des banques et banquiers		1,145 97
Dû aux déposants		688,625 15
Total		$1,128,765 47

Je jure solennellement que l'état ci-dessus est correct, au mieux de ma connaissance et croyance.

A. A. LELONG, Caissier.

ETAT DE LA LOUISIANE, } Paroisse d'Orléans. }

Juré et signé sous serment pardevant moi, ce 30me jour d'avril 1892.

EDGAR GRIMA, Notaire.

Nous, les soussignés, comité nommé pour examiner l'argent comptant dans les coffres de la banque, avons examiné et trouvé celui-ci correct—soit, Trois cent cinquante-sept mille six cent six 45-100 dollars.

FRANK VATTER,
ERNEST PRAGST,
PETER TORRE,
1er mai—1f JOSEPH LOMBARD.

THE NEW-ORLEANS BEE,
L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months, 75 cents.

VENTES A L'ENCAN.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

ATTENTION!

Ceux qui ont un placement d'argent à faire.

GRANDE VENTE DE PARTAGE
—DE—
Propriétés foncières splendidement situées et d'un grand rapport.

STOCKS ET BONS.

Les beaux magasins bien situés, doubles à deux étages et résidences

Nos 857, 857 1/2, 859 et 859 1/2 rue des Magasins,

En face du marché de la rue Neuvième, un joli cottage en bois et grande écurie dans le fond, faisant face à la rue Neuvième.

La splendide rangée de cottages doubles bien bâtis et lucratifs,

Nos 181, 183, 185, 187, 189, 191, 193, 193 1/2 rue Huitième coin Camp.

Le magasin à deux étages et résidence de choix bien situés,

No 890 rue des Magasins coin Toledano.

La résidence simple en bois qui se trouve en arrière,

No 118 rue Toledano près de la rue des Magasins.

Les deux magasins et résidences en briques à deux étages bien bâtis,

Nos 671 et 673 rue Tchoupitoulas au coin de la rue St-André.

L'agréable cottage-résidence simple

No 934 rue des Magasins près de l'avenue de la Louisiane.

Le tout en bon état, très rémunératif et toujours loué et

Admirablement situé ayant une valeur permanente et certain d'augmenter.

A L'ENCAN.

Succession de John Schelling.

No 35,047.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur.—Bureau 177 rue Commune — SAMEDI, 25 juin 1892, à midi, à la Bourse d'Encan, Nos 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 11 mai 1892 et signé le 18 mai 1892 par l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la paroisse d'Orléans, et rendu dans la succession ci-dessus, les propriétés foncières et sécurités décrites ci-après, à savoir:

Stocks et Bons.

1. Vingt-cinq (25) Actions du fonds capital du New Orleans Brewing Association de $100 chacune.

2. Vingt-cinq (25) Actions du fonds-capital de Lafayette Fire Insurance Co., de la Nouvelle-Orléans, de $50.

3. Cinq (5) Actions du fonds capital du New Orleans Cotton & Manufacturing Co. de $50 chacune.

4. Deux (2) actions du fonds capital de John J. Voelkel Hardware Co. (limité) de $100 chacune

5. Une (1) action du fonds-capital du German Men's Singing & Benevolent Association du Sixième District de la Nouvelle-Orléans.

6. Un (1) Bon du New Orleans Brewing Association, Série F, de $100, avec 27 coupons attachés.

7. Un (1) Bon de $1 000 du New Orleans Brewing Association, Série C, avec 27 coupons attachés.

Propriété foncière

Nos 849 et 859 1/2 rue des Magasins coin de la Neuvième rue.

1. **Cette splendide propriété commerciale et résidence.** Nos 859 et 859 1/2 rue des Magasins coin de la rue Neuvième, décrite comme suit, à savoir: Une certaine portion de terre située dans le Quatrième district de cette ville, et dans l'îlet borné par les rues Magasin, Camp, Neuvième, Huitième, formant l'encoignure des rues Magasins et Neuvième et mesurant 31 pieds 8 1/2 pouces de face à la rue des Magasins sur 95 pieds 11 pouces de profondeur et face à la rue Neuvième, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant. Les améliorations comprennent un magasin double en bois à deux étages, solidement construit, et résidence avec magasin, salle à manger et cuisine en rez de chaussée, 5 appartements, chambre à baigner, galerie derrière en haut, citernes, hangars, etc. cour bien briquetée. La propriété formant l'encoignure, No 859 1/2 de la rue des Magasins, a en outre une bâtisse à deux étages au fond et est occupée comme café par M. W. Shannon avec un bail qui expire le 30 septembre 1894, à raison de $720 par an. Le No 859 est occupé par une pharmacie sur un bail au Dr Hornburg à $400 par an. Immédiatement faisant face au marché de la rue Neuvième et au milieu d'un centre d'affaires très actif ces splendides magasins sont certains de donner continuellement des loyers stables et très rémunératifs. Il est impossible de désirer un meilleur emplacement pour un homme entreprenant dans n'importe quel genre d'affaires au détail.

Nos 857 et 857 1/2 rue des Magasins.

2. **Les deux Magasins et Résidences** en bois à deux étages, très bien situés Nos 857 et 857 1/2, rue des Magasins, avec un grand hangar devant et arrangés avec des magasins spacieux, salle à manger et cuisine en bas, et cinq appartements en haut, hangars, citernes et coure pavées à chaque corps de logis. Le lot est décrit comme suit, à savoir:

Un autre certain lot de terre situé dans le même district et îlet que la dernière propriété décrite ci de ssus, qui est contigu et mesurant 31 pieds 9 1/2 pouces de face à la rue des Magasins sur 95 pieds 11 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Admirablement situés et directement sur la ligne du trafic en al avant du marché de la rue Neuvième toujours occupés et maintenant sous un bail au J. J. Voelkel Hardware Co. (limité).

Cottage et Lot rue Neuvième.

3. **Le Cottage Simple en Bois** rue Neuvième près de la rue des Magasins, ayant 3 chambres, une grande allée, écurie et hangars spacieux, chambre pour le fourrage, pour les chevaux, etc. Le lot est décrit comme suit, à savoir: Un certain lot de terre situé dans le même district et îlet et contigu aux deux derniers lots décrits ci-dessus dans le fond, mesurant 31 pieds, 11 pouces de face à la rue Neuvième sur 125 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Etant à proximité du marché rend la propriété excessivement désirable et elle est maintenant louée à $300 par an.

Le Cottage Double en Bois Nos 181 à 183 rue Huitième.

4. **Le beau cottage double en bois,** parfaitement bâti, avec deux étages dans le fond, construit en retraite, et ayant des galeries sur la façade et sur les côtés. Le cottage renferme 7 chambres, un office, des hangars, des citernes, un jardin sur la façade, des arrière cours et des allées proprement pavées.

Les lots sont vastes et comprennent deux terrains situés dans le Quatrième district de cette ville et désignés comme lots Nos 9 et 10 de l'îlet No 65, bornés par les rues Huitième, Septième, Magasins et Camp, mesurant chacun 25 pieds de face à la rue Huitième sur 125 pieds de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent. La propriété rapporte $480 par an.

Le cottage double en bois, Nos 185 et 187 rue Huitième.

5. **Le cottage double en bois, très désirable,** Nos 185 et 187 rue Huitième, bâti en retraite, contenant galeries sur la façade, 5 chambres, citernes, hangars, arrière cour et allée de côté proprement pavées. Le tout est très grand et est décrit comme suit, savoir: Une certaine portion de terre située dans le même district et le même îlet que la propriété ci-dessus décrite et y attenant, mesurant 36 pieds de face à la rue Huitième sur 110 pieds plus ou moins de profondeur entre lignes parallèles.

Les cottages doubles Nos 189 et 191, 193 et 193 1/2, rue Huitième, coin Camp.

6. **Les doubles cottages en bois,** d'un rapport excellent et régulier, Nos 189 et 191, 193 et 193 1/2 rue Huitième, coin Camp, bâtis sur les lots ci-après décrits, savoir:

Quatre lots de terre situés dans le même district et le même îlet que la propriété ci-dessus décrite et y appartenant, désignés par les Nos 13, 14, 15 et 16, sur un plan exécuté par C. A. De Armas, arpenteur, le 31 juillet 1865, et annexé à un acte passé pardevant Hugh Madden, ancien notaire de cette ville, le 31 juillet 1865; les dits lots mesurent, savoir: Le lot No 13 forme le coin des rues Camp et Huitième, et mesure 25 pieds 5 pouces 2 lignes de face à la rue du Camp, sur 73 pieds 9 pouces de profondeur et face à la rue Huitième; le lot No 14 mesure 25 pieds 5 pouces 1 ligne de face à la rue du Camp, sur 73 pieds 9 pouces de profondeur; le lot No 15 mesure 25 pieds 5 pouces 2 lignes de face à la rue du Camp, sur 73 pieds 9 pouces de profondeur; le lot No 16 mesure 25 pieds 5 pouces 1 ligne de face à la rue du Camp, sur 73 pieds 9 pouces de profondeur. Le cottage Nos 189 et 191 rue Huitième a deux étages dans le fond et est bâti en retraite; il renferme une galerie sur la façade, un vestibule pour escaliers, des lieux, 7 pièces distinctes, des hangars, citernes avec cours et allées de côté proprement pavées. Il rapporte $480 de loyer par an.

Le cottage Nos 193 et 193 1/2 rue Huitième, coin Camp, est également construit en retraite, rue Huitième, coin Camp; il a des galeries sur la façade et sur les côtés, 5 chambres, des citernes, hangars, cours devant et derrière et allées de côté proprement pavées. Il rapporte $384 par an.

Cette magnifique rangée de cottages se loue parfaitement et est à proximité des marchés, des écoles, des églises et des lignes de cars: le voisinage est irréprochable. Ces maisons offrent l'occasion d'un placement extrêmement productif.

Magasin et résidence No 890 rue Magazine, coin Toledano, et résidence simple No 117 rue Toledano.

7. Le magasin avec résidence, très désirable, au coin des rues Magasins et Toledano. Le lot est désigné par le No 18 de l'îlet No 127, situé dans le Quatrième district de cette ville, borné par les rues Magasins, Toledano, Pleasant et Constance, mesurant 32 pieds de face à la rue Magasine sur 110 pieds de profondeur et 30 pieds 8 pouces 3 lignes de profondeur dans le fond.

Les améliorations comprennent premièrement le magasin avec résidence à deux étages, parfaitement situé, No 890, rue Magasins, coin Toledano, disposé en grand magasin avec 4 chambres en bas et une galerie de façade et 4 chambres au-dessus, avec citerne, arrière cour, etc. La propriété rapporte $360 par an. Deuxièmement la maison de résidence en bois à un étage dans le fond, contenant 3 chambres avec citernes, cours, etc. Cette propriété mérite d'être recherchée soit comme emplacement d'affaires soit comme placement, à cause des affaires qui sont concentrées dans le voisinage du marché de la Neuvième rue.

Le cottage de résidence No 934 rue Magazine, près de l'avenue de la Louisiane.

8. Le cottage-home simple en bois, bien situé, No 934 rue Magasins à distance du trottoir, avec jardin sur la devanture et ayant galerie de devant et 2 chambres, bâtisse de dépendances, citerne, arrière cour, etc. Le terrain est désigné par le No 16 dans le carré borné par les rues Magasins, Constance, Delachaise et l'avenue de la Louisiane, mesurant 25 pieds de face à la rue Magasins sur 124 pieds 2 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Une double ligne de chars passe devant la propriété située dans un excellent quartier, près de la belle demeure de M. Keller, et à proximité de marchés, d'églises et d'une école. Un joli et confortable home.

Le magasin et les résidences en briques Nos 671 et 673 rue Tchoupitoulas, coin St-André.

9. Les magasins avec résidences massifs et bien bâtis, en briques, à deux étages avec mansardes Nos 671 et 673 rue Tchoupitoulas, coin St-André, disposés en spacieux magasins avec corridor, salle à manger et cuisine au rez-de-chaussée, et larges galeries devant; cinq appartements au-dessus, avec citernes, arrière-cours, etc., à chaque bâtisse. Le terrain est décrit comme suit: Un certain morceau de terre situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, St-André, Adèle et Rousseau, formant l'angle des rues Tchoupitoulas et St-André, et mesurant 51 pieds de façade rue Tchoupitoulas, sur 136 pieds, 1 pouce et 9 lignes de profondeur et de façade rue St-André; 129 pieds plus ou moins, de profondeur, de l'autre côté 48 pieds, 6 pouces de largeur à l'arrière.

La propriété du coin, No 671 rue Tchoupitoulas, est occupée; et la buvette et le salon de billard donnent $540 par an; et le No 673 rue Tchoupitoulas est le magasin de vêtements Nelson très anciennement établi, donnant un revenu annuel de $300.

Ces magasins, bien construits sont à proximité des points où l'on expédie par navires, des presses à coton, du ferry de Gretna, et sont précieux comme emplacements de commerce ou comme placements de capitaux.

De complets renseignements quant aux bans, etc., seront donnés au moment de la vente. Voir les plans à la Bourse.

Conditions—Pour les sécurités comptant, pour les immeubles, un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur. Le reste à un et deux ans de crédit pour des billets subdivisés en coupons à l'agrément des parties intéressées et spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur portant 7 pour cent d'intérêt par an; 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès; les polices d'assurances transférées, les acquéreurs assumant les taxes dues et exigibles en 1892, en sus du prix d'adjudication; devront faire le dépôt d'usage de 10 pour cent comptant pour assurer la vente.

Les actes de vente pardevant Geo C. Préot, notaire, aux frais des acquéreurs.
24mai—24 28 juin4 11 18 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Double Cottage d'un rapport permanent.

Nos 297 et 297 1/2 rue Conti, près de la rue Derbigny.

Dans l'affaire de Charles Burkhardt et als., vs Chas C. Burkhardt et als.

No 35,540—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau 177 rue Commune — SAMEDI, 2 juillet 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un jugement rendu le 17 mai 1892 et signé le 23 mai 1892 par l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, Division D, pour la paroisse d'Orléans, rendu dans l'affaire ci-dessus—

Le cottage double rémunératif, en bois à 1 étage et attique, avec 2 étages au fond Nos 297 et 297 1/2 rue Conti près Derbigny ayant 10 chambres, citernes, allée de côté, hangars et arrière cour, etc. Le terrain désigné comme lot No 20 dans l'îlet No 46, situé dans le Deuxième District de cette ville, borné par les rues Conti, St-Louis, Claiborne et Derbigny, et ayant (mesure américaine) d'après le plan de Joseph Pilié, voyer, daté le 1er Mai 1840, déposé au bureau de feu David L. McCoy, notaire public, en cette ville, 25 pieds de face à la rue Conti sur une profondeur de 106 pieds 6 pouces et 6 lignes entre lignes parallèles. Dans un voisinage central, se vendable et pour eux la propriété rapportant d'une façon permanente $228 par an.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit, s'il y en a, à 1 et 2 ans, garantie par des billets de l'acquéreur à 1 et 2 ans avec intérêt à 8 pour cent par an de la date de la vente jusqu'à paiement, garantis par hypothèque et lien du vendeur, et privilège sur la propriété vendue, l'acte de vente devant renfermer la clause de non-aliénation, la police d'assurance devant être transférée aux détenteurs des billets, et en cas de procès pour forcer le paiement des billets, la clause allouant 5 pour cent honoraires d'avocats. L'acquéreur, devant assumer les taxes dues et exigibles en 1892 et déposer 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant F. J. Aleix, Esq., notaire public, aux frais de l'acquéreur.
29mai—29—juin 4 11 18 25—juil—2

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bâtisse en briques à trois étages, 143 rue Julia, coin N. E. Camp,

—ET—

Site désirable pour bâtir, rue Carondelet, coin N. O. Félicité.

Vente par ordre de cour.

Succession de Stephen McNamara.

No 34,991—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. H. Robinson, encanteur—Bureau 164 rue Commune—SAMEDI 25 juin 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 16 mai 1892, il sera vendu à l'encan—

1. La grande bâtisse en briques à trois étages formant le coin des rues Julia et Camp dans l'îlet borné par les rues Magazine et Girod avant 9 confortables chambres à coucher en haut et magasins en bas le où mesure à peu près 20 pieds 5 pouces de face à la rue Julia sur 100 pieds 7 pouces de profondeur et de face à la rue Camp.

II. Un certain morceau ou portion de terre avec les bâtisses qui y sont, situé dans l'îlet borné par les rues Carondelet, Baronne, Félicité et Olympia, et désigné par le No 3, sur une copie d'un plan fait par Jno. F. Braun, voyer, annexé à un acte de vente fait pardevant G. W. Christy, ancien notaire en cette ville le 29 août 1845, et mesurant à peu près 42 pieds 2 pouces et 3 lignes de face à la rue Carondelet, sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur sur le côté du lot No 2, et à peu près 132 pieds de profondeur et de face à la rue Félicité.

Conditions—Comptant. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes d'Etat et de ville pour l'année 1892 en outre du prix de leur enchère; 10 pour cent seront requis au moment de l'adjudication.

Les actes de ventes aux frais des acquéreurs pardevant Jas. J. Woulfe, notaire
18 mai—18 21 28—juin 4 11 18 25

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETE DE CHOIX
—DANS LE—
TROISIEME DISTRICT.

La spacieuse et confortable Résidence-Cottage à un étage avec mansarde bien finie,

NO 398 RUE NORD REMPARTS.

No 18,575—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

Succession de J. B. Levêque.

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS—Albert Paul, Encanteur, Bureau No 159 rue Commune—MERCREDI, 29 juin 1892, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rez-de-chaussée, Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles entre Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire de la succession de J. B. Levêque, daté le 24 mai 1892, il sera vendu à l'encan, à savoir:

Cette certaine portion de terre, comprenant près de deux lots, ensemble avec toutes les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, située dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues N. Remparts, Bourgogne, St-Antoine et Bourbon ou Bagatelle, mesurant 53' 3" 3''' face à la rue N. Remparts sur 127' 10" 5''' de profondeur, entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, consistant en une grande et confortable résidence à un étage avec mansarde, ayant vestibule au centre, salons doubles, grandes chambres à coucher et chambres et cabinets bien finis dans la mansarde; bâtisse à deux étages dans le fond divisées en 6 chambres confortables, hangard et écurie, porte-cochère, cour pavée, 2 citernes, puits, etc., voisinage choisi et à proximité de toutes les commodités.

Conditions—Comptant.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant L. T. Ducros, notaire, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1892 et faire un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.
29mai—25 juin 4 11 18 25 28

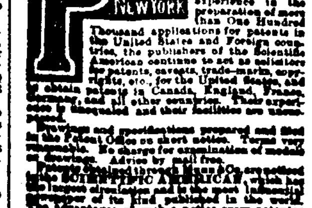

After Forty years' experience in the preparation of more than One Hundred Thousand applications for patents in the United States and Foreign countries, the publishers of the Scientific American continue to act as solicitors for patents, caveats, trade-marks, copyrights, etc., for the United States, and to obtain patents in Canada, England, France, Germany, and all other countries. Their experience is unequaled and their facilities are unsurpassed.

Drawings and specifications prepared and filed in the Patent Office on short notice. Terms very reasonable. No charge for examination of models or drawings. Advice by mail free.

Patents obtained through Munn & Co. are noticed in the SCIENTIFIC AMERICAN, which has the largest circulation and is the most influential newspaper of its kind published in the world. The advantages of such a notice every patentee understands.

This large and splendidly illustrated newspaper is published WEEKLY at $3.00 a year, and is admitted to be the best paper devoted to science, mechanics, inventions, engineering works, and other departments of industrial progress, published in any country. It contains the names of all patentees and title of every invention patented each week. Try it four months for one dollar. Sold by all newsdealers.

If you have an invention to patent write to Munn & Co., publishers of Scientific American, 361 Broadway, New York.

Handbook about patents mailed free.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLIE RESIDENCE
—DANS LE—
TROISIEME DISTRICT,
Coin des rues Chartres et Barthélemy.

Succession du Docteur Geo. Howe et de Marie Olympe Lesseps, sa première femme.

Mlle M. Augusta Howe vs Ruth Harriet Howe et als.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division A—No 31,749.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur—Bureau, No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 18 juin 1892, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, Rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune, en vertu de et conformément à un jugement rendu et signé le 10 mai, 1892 par l'honorable Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Barthélemy, Chartres, anciennement Moreau, Jeanne et Royale, anciennement Casacalvo, et désigné par la lettre A, sur un plan fait par J. A. D'Hémécourt, député voyer; le dit lot de terre forme l'encoignure des rues Chartres et Barthélemy, mesurant, en pied américain, 55 pieds de face à la rue Chartres sur une profondeur de 106 pieds 2 pouces rue Barthélemy.

Laquelle dite propriété a été acquise par feu le Dr George Howe, durant la communauté existant entre lui et sa première femme, décédée, de George Brand, par acte passé pardevant Joseph Cohn, notaire le 24 novembre 1875.

Les améliorations consistent en une jolie résidence en brique, élevée sur de solides fondations, à peu près de 16 pieds de hauteur, ayant une grande galerie de face, 6 chambres, galerie fermée à l'arrière, chambres dans les mansardes, escaliers en briques devant et derrière, lieux d'aisances, cave, arbres magnolia, cyprès, poiriers et orangers etc., etc. Le voisinage est des plus agréables, chars urbains, écoles et autres commodités, la faisant une des plus désirables résidences.

Conditions—Un tiers ou plus payable comptant et le reste à un et deux ans en billets de l'acquéreur, à son ordre, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an, à partir du jour de la vente jusqu'à paiement final et garantis par hypothèque sur la propriété vendue. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pour l'année 1892 en sus du prix de l'adjudication et devra tenir la dite propriété constamment assurée, en cas de feu, pour le plein prix de sa valeur, et transférer la police d'assurance aux dits mineurs pour le montant de leur intérêt dans la dite propriété. L'acquéreur aura à déposer entre les mains des encanteurs au moment de la vente dix pour cent du montant de son adjudication pour en assurer la vente.

Acte de vente pardevant Théo. Guyol, notaire, aux frais de l'acquéreur.
14 mai—14 21 28—juin 4 11 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Elégante résidence en briques à deux étages

No 223 rue St-Charles entre Lee Circle et St-Joseph.

No 246 rue Royale, entre Ursulines et St Philippe, une bâtisse à un étage occupée comme chantier de bois et charbon.

Emile M. Lefèbre et als. vs. M. U. Bargas née Hotard, Tutrice et als.

No 416—23me Cour Civile de District Judiciaire pour la paroisse Ouest Baton Rouge.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J Spear, encanteur, bureau No 3 1/2 rue Carondelet.—SAMEDI, 11 juin 1892, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles entre les rues Gravier et Commune, en vertu d'un ordre de l'honorable E. B. Talbot, juge de la 23me Cour Civile de District Judiciaire pour la paroisse Ouest Baton Rouge, Etat de la Louisiane, en date du 30 avril 1892, dans l'affaire ci-dessus de la propriété de valeur, à savoir

Rue Royale.

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet désigné par le numéro municipal 49, borné par les rues Royale, Ursulines, Chartres et St Philippe et mesurant trente (30) pieds de face à la rue Royale, sur une profondeur de cent vingt (120) pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une bâtisse à un étage, connue par le numéro municipal 246 rue Royale, occupée par un chantier de bois, vendue sujette à un bail expirant le 31 mars 1893.

2° Un certain lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No 216, borné par les rues St-Charles, Lee Circle, Carondelet, Delord et St Joseph et mesurant, en pied anglais, vingt-sept (27) pieds onze (11) pouces et six (6) lignes de face à la rue St Charles, sur une profondeur de cent vingt-six (126) pieds deux (2) pouces sur le côté vers la rue St-Joseph et cent neuf (109) pieds neuf (9) pouces et six (6) lignes de profondeur sur l'autre côté, et trente-deux (32) pieds quatre (4) pouces et sept (7) lignes de largeur dans le fond. Les améliorations comprennent une jolie résidence en briques à deux étages ayant au rez-de-chaussée un salon et salle à manger quatre chambres et escalier une bâtisse en briques à deux étages attenante à la maison principale ayant cinq chambres, terrasse, cave, waterworks, lieux d'aisances à chaque étage, etc., connue par le numéro municipal 223 rue St-Charles.

Conditions—Comptant à l'adjudication.

Actes de vente pardevant Marcel T. Ducros, notaire, aux frais des acquéreurs.
7 mai—7 14 21 28—juin 4 11

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bon terrains pour y construire
—ET—
COTTAGES,
—DANS LES—
Troisième, Quatrième et Sixième Districts.

Succession de N. J. Hacy.

No 35,513—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 2 juillet 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. Voorhies, juge de la susdite Cour Division E, signé le 23 mai 1892 dans la susdite affaire, la propriété ci-après décrite, savoir:

1° **Le joli cottage de résidence simple en bois,** No 181 rue St Ferdinand, dans le 3me district de cette ville carré d'îlet borné par les rues St-Ferdinand, Press et Urquhart. Le terrain mesure 31 pieds de façade rue St Ferdinand, sur 110 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

2° **Trois certains terrains** dans le Troisième district de cette ville carré d'îlet borné par les rues Villeré Robertson, St-Ferdinand et Press Nos 19, 20 et 21 mesurant chacun 30 pieds de façade rue Villeré, sur 170 pieds, 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

3° **Quatre certains terrains** dans le troisième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Union, Libéral, Genius et Bagatelle, mesurant chacun 32 pieds de façade rue Union sur 128 pieds de profondeur, un des dits terrains formant l'angle des rues Union et Libéral.

4° **Cinq certains terrains** dans le quatrième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Jackson, Melpomène, Prem ère, Galvez et Miro, désignés par les Nos de 1 à 5, inclusivement, et mesurant 102 pieds 5 pouces 1 ligne de façade rue Galvez; 59 pieds 9 pouces 1 ligne de façade rue Jackson; 190 pieds 2 pouces 2 lignes de façade rue Melpomène, et 19 pieds 6 pouces 4 lignes de façade rue Miro; et 238 pieds 7 pouces 4 lignes sur la ligne qui sépare les dits terrains du reste du carré d'îlet.

5° **Douze certains terrains** dans les mêmes district et carré d'îlet que les précédents décrits en quatrième lieu, propriété faisant face rues Première, Miro et Galvez, et une ligne se séparant de la susdite propriété.

6° **Deux certains terrains** dans le Sixième District de cette ville, carré d'îlet borné par l'avenue de la Louisiane, les rues Delachaise, St George et Long, désignés par les Nos 13 et 18, mesurant comme suit: Le terrain 13, 30 pieds de façade avenue de la Louisiane, sur 128 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le terrain 18, 30 pieds de façade avenue de la Louisiane, sur 128 pieds de profondeur et fait face rue Long.

Conditions—Comptant et les acquéreurs assumant les taxes dues et exigibles en 1892 en sus du prix d'adjudication; 20 pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant J. N. Wolfson, notaire, aux frais des acquéreurs.
1er juin—1 4 11 18 25—juil 2

Rapport de la condition
—DE LA—
New Orleans Co-operative Banking Association.
A la Nouvelle-Orléans.

A la clôture des affaires, le 29 février 1892.

ACTIF.

Prêts et escomptes		$46,250 45
Prêts sur demande, garantis		13,730 00
Dépenses courantes payées		2,969 17
Ameublement		2,265 35
Dû par des banques et banquiers	$5,699 02	
Comptant	42,151 17	—$48 050 90
Total		$120,264 17

PASSIF.

Fonds capital payé	$67,435 00
Fonds des membres	3,477 50
Profits indivis	7,221 67
Dépôts indivis sujets à des chèques	51,130 00
Total	$120,264 17

Je jure solennellement que le tableau ci-dessus est vrai, au mieux de ma connaissance et croyance.

F. MULLER, Caissier.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 2me jour de mars 1892.

OCTAVE MOREL, Notaire.

Correct—Attesté:

A. F. HIMEL,
JULES SARRAZIN,
THEO. BRUMMER,
Directeurs
2 mars—

Avis.

Le Dr G. Testut prévient les personnes que cela peut intéresser qu'on les trouvera [illegible] lui, rue St-Pierre, No 154, près Remparts, son Punaisicide Liquide—Bed Bug Killer and Egg Destroyer. Toutes ses bouteilles portent sa propre signature. 16 déc—

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

L'AGREABLE
MAISON SUBURBAINE
DE FEU
EVARISTE BLANC,

Située sur la Rive du Bayou St-Jean.

Dans une des plus pittoresques et salubres parties de la ville et son côteau le plus élevé.

Six Grands et Splendides Terrains,

Faisant face au Bayou St-Jean

Et touchant à la propriété ci-dessus décrite.

Neuf Grands et Splendides Terrains,

Faisant face à l'Avenue Esplanade.

Et à l'arrière de la susdite propriété, en face du New Orleans Jockey Club et près des Fair Grounds.

Nos 325 et 327 rue St-Louis, entre Prieur et Roman.

Une Maison Double en Bois, Retirée de la rue.

Mme Kate Blanc Prince et autres vs La mineure Kate Blanc.

No 35,291—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division A.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 18 juin 1892, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St Charles, au rez-de-chaussée de l'Hôtel St Charles rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune, en vertu d'un jugement rendu le 4 mai 1892, et signé le 10 mai 1892, par l'Honorable Thomas C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans la dite affaire la propriété de valeur ci-après décrite, savoir—

1° Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, droits, passages, privilèges et tout ce qui y appartient ou qui en quelque sorte en fait partie, situé dans le Second district de cette ville, dans le carré d'îlet No 69 borné par les rues St Louis, Prieur, Roman et la Promenade Carondelet, conformément à un plan de L. H. Pilié, en date du 17 mars 1840, lequel terrain est numéroté 18 sur le dit plan et mesure 27 pieds, plus ou moins, de façade rue St-Louis, sur une profondeur de 110 pieds, entre parallèles. Les améliorations consistent en une maison double à distance et louée au prix de douze dollars par mois portant les Nos municipaux 325 et 327 rue St-Louis

2° Un certain terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, faisant face au bayou St Jean et s'étendant jusqu'à la rue Esplanade, mesurant, en pied français, 270 pieds plus ou moins de façade sur le bayou St Jean ou 289 pieds, plus ou moins, mesure américaine, sur une profondeur de 449 pieds 4 pouces, plus ou moins, mesure américaine, sur la ligne nord-ouest contiguë à la propriété de l'Hon. A. L. Tissot, 465 pieds 0 lignes plus ou moins, mesure américaine sur la ligne séparant de la banlieue de Pontchartrain et 293 pieds 4 pouces 4 lignes, plus ou moins, mesure américaine, faisant face à la rue Esplanade, laquelle propriété fut acquise par le dit Samuel Peter Blanc le 31 décembre 1881, par achat à une vente du shérif de cette date, en vertu d'un writ de fieri facias lancé dans l'affaire numérotée 4,021 et 12 293 du dossier de la Cour Civile de District paroisse d'Orléans conformément à l'acte de vente du shérif en date du 24 octobre 1883, enregistré au bureau des transferts, paroisse d'Orléans, livre 120, folio 550 et est particulièrement décrite sur un plan de la dite propriété de Louis H. Pilié déposé voyer à la Nouvelle-Orléans en date du 11 février 1876.

La susdite propriété sera vendue conformément à des subdivisions et mesures d'un plan d'Edgar Pilié en date du 4 avril 1892, lequel plan est exposé avant et le jour de la vente, comme suit:

1° Une certaine grande portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Second district de cette ville désignée par le No 17 sur le dit plan d'Edgar Pilié, voyer, en date du 4 avril 1892, dans l'îlet borné par le Bayou St-Jean ou le Chemin Coquille du Lac, la Grande Route St-Jean, la rue de l'Esplanade et la propriété de l'Hon A. L. Tissot, et mesure, au pied américain, 99 pieds 6 pouces de face au Bayou St Jean, ou le Chemin Coquille du Lac, 100 pieds 6 pouces et 3 lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de 303 pieds 11 pouces sur le côté de la ligne No 13 et 330 pieds 6 pouces et 2 lignes sur le côté de la ligne No 11.

Les améliorations consistent en une résidence en briques à deux étages substantiellement et bâtie agréablement distribuée avec mansarde et belvédère retiré de la rue ayant corridor dans le centre à chaque étage, trois grandes chambres et office au rez-de-chaussée 2 salons avec portes à arches et 3 chambres à coucher dans l'étage supérieur, une très grande galerie à chaque étage tout autour de la bâtisse, et le bas est pavé de tuiles, une grande portion du terrain est briquetée avec grandes allées ombragées ou ornementales sur mur en briques face au Bayou. Il y a quatre pacaniers qui rapportent, oranges, magnolia cyprès et autres arbres trop long à énumérer, à peu près aux arbres camélia petit ou arbres et autres plantes rares, cuves, puits etc. Cette splendide propriété est située sur la rive droite Bayou St-Jean, près du pied du pont du New Jocky Club (Fair Grounds) et tout près de quatre lignes de chemins de fer qui s'étendent au fleuve Marché Français, la Douane au Mint aux Cimetières: Station City, West End, Spanish Fort, etc., et réunit tous les conforts pour faire une résidence des plus désirables et qui attirer l'attention de ceux qui désirent un home.

2° Un lot de terre désigné par le No 16 dans le même îlet et district que le précédent, mesurant 31 pieds 10 pouces 5 lignes de face au Bayou St Jean ou Lake Shell Road 32 pieds 2 pouces 5 lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur de 312 pieds 10 pouces sur la ligne latérale à plus rapprochée de la Grande Route St-Jean, et de 311 pieds 1 pouce 2 lignes sur la ligne qui le sépare du lot No 15.

3° Trois lots de terre touchant à celui ci dessus, désignés comme lots Nos 13, 14, 15, mesurant comme suit, chacun 31 pieds 10 pouces et 4 lignes de face au Bayou St Jean ou Lake Shell Road, les lots 13 et 15 mesurant chacun 32 pieds 2 pouces, 3 lignes de profondeur dans le fond, le lot 14 mesurant 32 pieds, 2 pouces et 4 lignes de largeur dans le fond, et les profondeurs suivantes: le lot No 15, 311 pieds, 1 pouce, 2 lignes, sur la ligne qui le sépare du lot No 16 et 309 pieds, 4 pouces et 4 lignes sur la ligne du No 14 le lot No 14, 309 pieds, 4 pouces et 4 lignes sur la ligne latérale du lot No 15 et 307 pieds, 7 pouces et 6 lignes sur la ligne latérale du No 13, le lot No 13, 307 pieds 7 pouces et 6 lignes sur la ligne latérale du lot No 14 et 305 pieds et 11 pouces sur la ligne latérale du lot No 12.

4° Deux lots de terre désignés par les Nos 10 et 11 dans le même îlet et district que les autres propriétés ci-dessus décrites, mesurant chacun 31 pieds de face au Bayou St-Jean ou Lake Shell Road, chacun 31 pieds, 3 pouces et 7 lignes de largeur dans le fond, et les profondeurs suivantes: le lot No 11, 300 pieds, 6 pouces et 2 lignes sur la ligne latérale du No 12 et 298 pieds, 10 pouces et 1 ligne sur la ligne latérale du lot No 10, le lot No 10 298 pieds, 10 pouces et 1 ligne sur la ligne latérale du lot No 11, et 297 pieds, 2 pouces sur la ligne qui le sépare de la propriété de A. L. Tissot.

5° Un lot de terre désigné par le No 1, dans le même îlet et district que celui ci dessus, mesurant 43 pieds 4 pouces et 5 lignes de face à la rue de l'Esplanade 17 pieds 5 pouces de largeur dans le fond, sur les profondeurs suivantes 152 pieds 2 pouces et 6 lignes sur la ligne latérale la plus rapprochée de la Grande Route St-Jean et 150 pieds sur la ligne latérale du lot No 2.

6° Sept terrains dans les mêmes district et carré que les premiers, désignés par les Nos 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, mesurant chacun 32 pieds de façade rue Esplanade, sur une profondeur de 150 pieds, entre lignes parallèles.

7° Un terrain contigu aux précédents, désigné par le No 9, mesurant 25 pieds de façade rue Esplanade, 50 pieds 7 pouces de largeur à l'arrière, sur une profondeur de 150 pieds sur la ligne latérale du terrain No 8 et 152 pieds 2 pouces sur la ligne latérale de la propriété de A. L. Tissot.

Conditions Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, et le reste à crédit de un et deux ans pour des billets des acquéreurs portant six pour cent d'intérêt à partir de la date jusqu'à paiement final: les divers actes de vente devant être passés pardevant James Fahey, notaire en cette ville, et chacun des dits actes devant porter une première hypothèque et lien du vendeur ainsi que privilège sur la propriété ici décrite. Ils devront aussi renfermer toutes les clauses usuelles de sécurité. Les acquéreurs assumeront toutes les taxes dues et exigibles l'année courante et feront un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication entre les mains des encanteurs pour assurer la vente.
14 mai—14 21 28—juin 4 11 18

PAR E. A. BLAKELY & CO.

Propriété de valeur dans le premier district,

No 64 RUE THALIE.

Succession de Mary Ann Dobbins et son mari.

Nos 34,370 et 19,092—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Consolidé.

PAR E. A. BLAKELY & CO, E. A. Blakely, encanteur—Bureau No 175 rue Commune près Carondelet, SAMEDI, 18 juin 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la cour ci-dessus, Division E, daté le 12 mai 1892.

Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connue comme le No 64 rue Thalie, dans l'îlet borné par les rues Thalie, St Thomas, Ste-Thérèse et Tchoupitoulas, et désigné comme lot No 7 sur un plan dressé par Pilié, et daté le 1er janvier 1850 et déposé au bureau de Edward Barnett, notaire. Le dit lot mesure, en mesure anglaise, 27 pieds 5 lignes de face à la rue Thalie, et courant de là dite rue à la rue Ste-Thérèse 27 pieds 9 pouces et 2 lignes de face à la dite rue, 120 pieds 7 pouces et 7 lignes de profondeur sur le côté le plus rapproché de la rue Tchoupitoulas, 116 pieds 3 pouces et 2 lignes sur le côté le plus rapproché de la rue St Thomas, aux termes et conditions ci-après.

Un tiers comptant, la balance à un, deux, trois ou quatre ans, à l'option de l'acquéreur; la portion à crédit portant intérêt à raison de 7 pour cent par an, payable semi annuellement et garantie par toutes les clauses de sécurité usuelles; l'acquéreur assumant les taxes de 1892 en-dessus du prix d'adjudication; 10 pour cent exigé au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Walter D. Denègre, notaire, aux frais de l'acquéreur.
16 mai—16 21 28—4 11 17 18 juin

Avis.

Excursion du dimanche à bon marché sur le New Orleans, Fort Jackson & Grand Isle R. R. Les trains partent d'Alger à 8 A. M., et arrivent à 7.05 P. M. Billets, aller et retour, 50c., 75c. et $1.00.

J. S. LANDRY, Surintendant.
J. S. LANDRY Agent général pour le Frêt et les Passagers.
26 oct—1am et dim

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. L. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

UN GRAND BARGAIN.

Les magasins de choix en briques

Nos 879, 881, 883 rue Tchoupitoulas, au coin de la rue Quatrième,

Et connus sous le nom de

MAGNOLIA HOUSE

Avec magasin, Salon de barbier et Cottage à l'arrière.

SPLENDIDE PLACEMENT

Et valant ensemble $60 par mois.

Succession John W. Glenn, décédé.

Vendus par ordre de la Cour

A longue échéance.—A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & SON.—W. I. Hodgson, encanteur, bureau No 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 9 juillet 1892, à midi, il sera vendu à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, premier district de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire de la succession de John W. Glenn, décédé, dossier No 35,605, à l'encan, il sera vendu—

Cette portion de terre de valeur consistant de deux terrains, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Tchoupitoulas, Rousseau, Quatrième et Washington, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, lesquels terrains mesurent ensemble 52 pieds 9 pouces et 6 lignes de façade rue Tchoupitoulas, sur une profondeur et façade rue Quatrième de 106 pieds 10 pouces et une profondeur de 96 pieds du côté le plus proche de la rue Washington; et 51 pieds 7 pouces de largeur à l'arrière.

Les améliorations consistent en un **Block de magasins bien bâtis à deux étages, couverts en ardoises,** portant les Nos 879, 881 et 883 rue Tchoupitoulas, et ont un vaste salon dans le magasin du coin, salon de barbe et autre magasin contigu, avec cuisine et autres pièces au-dessous, la partie supérieure étant subdivisée en chambres à coucher et autres, convenables comme maison de pension, aussi il y a une petite maison en bois à l'arrière rue Quatrième, 3 citernes, cour pavée, un balcon couvrant tout le trottoir, et près d'entrepôts, de fabriques, des élévateurs, etc., et seront vendues en bloc. Le tout en bon état et réparé et capable d'être loué $60 par mois et actuellement sujet à un bail de prochaine échéance, tous autres renseignements seront annoncés à la vente.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit portant 7 pour cent d'intérêt par an, et toutes les clauses usuelles, 10 0/0 comptant sur les lieux et le paiement des taxes accepté en sus de l'enchère.

L'acte de vente pardevant John G. Eustis, notaire aux frais de l'acquéreur.
5 juin—5 12 19 26—juillet 3 9

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE A CREDIT
—DE—
Propriété de Batture,

Deux beaux îlets de terre faisant face au fleuve et à la rue Tchoupitoulas, pavés en blocks de pierres carrées.

Les dix lots de terre formant presque l'îlet entier borné par les rues Canal, Gasquet, Lopez et Salcedo.

—ET—

Un lot de terre dans le Second District

Rue Ste-Anne, entre Gayoso et Salcedo.

SUCCESSION DE Mme ELEONORE POCHELU, VEUVE DE DOMINIQUE POCHELU.

No 22,016—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division E.

PAR JNO. H. O'CONNOR, encanteur—Bureau, No 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 25 juin 1892, à midi à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté et signé dans l'affaire ci-dessus le 23 mai 1892, il sera vendu à l'encan, les propriétés de valeur suivantes, savoir:

1° Un certain îlet de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges lui appartenant sous divisé en 24 lots numérotés de 1 à 24 inclusivement, dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet borné par l'avenue Napoléon et les rues Tchoupitoulas, Water et Berlin et mesurant, au pied américain comme suit. Les lots 1 à 12 inclusivement mesurant chacun 25 pieds et 2 lignes de face à la rue Water sur une profondeur variant de 129 pieds 9 pouces et 4 lignes à 142 pieds et 2 lignes.

Le lot No 1 formant le coin de la rue Water et de l'avenue Napoléon et le lot No 12 le coin des rues Water et Berlin. Les lots Nos 13 à 24 inclusivement, mesurent chacun 25 pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur 120 pieds de profondeur, le lot No 13 formant le coin des rues Tchoupitoulas et Berlin et le lot No 24 le coin de la rue Tchoupitoulas et l'avenue Napoléon.

2° Seize lots de terre dans le Sixième District de cette ville formant tout l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Water, Peniston et Général Taylor désignés comme lots Nos 1 à 16 et mesurant comme suit:

Les lots Nos 1 à 7 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur 85 pieds de profondeur, le lot No 1 formant le coin des rues Peniston et Tchoupitoulas. Le lot No 8 mesure 29 pieds, 8 pouces et 6 lignes de face à la rue Tchoupitoulas sur 85 pieds de profondeur et de face à la rue Général Taylor formant le coin des dites rues. Le lot No 9 mesure à peu près 28 pieds, 9 pouces et 11 lignes de face à la rue Water sur 100 pieds de profondeur et de face à la rue Général Taylor formant le coin des dites rues et 96 pieds, 7 pouces de profondeur sur la ligne du lot No 10.

Le lot No 10 a 30 pieds 2 pouces de face à la rue Water sur 99 pieds sur la ligne du lot No 9 et 97 pieds 2 pouces et 2 lignes sur la ligne du lot No 11.

Le lot No 11 a 30 pieds 2 pouces de face à la rue Water sur 97 pieds 2 pouces 2 lignes sur la ligne du lot No 10 et 95 pieds 9 pouces 4 lignes sur la ligne du lot No 12

Le lot No 12 a 30 pieds 2 pouces de face à la rue Water sur 95 pieds 9 pouces et 4 lignes sur la ligne du lot No 11 et 94 pieds 4 pouces et 6 lignes sur la ligne du lot No 13.

Le lot No 13 a 30 pieds 2 pouces de face à la rue Water sur 94 pieds 4 pouces et 6 lignes sur la ligne du lot No 12 et 92 pieds 11 pouces et 7 lignes sur la ligne du lot No 14.

Le lot No 14 a 30 pieds de face à la rue Water sur 92 pieds 11 pouces et 7 lignes sur la ligne du lot No 13 et 91 pieds 7 pouces et 1 ligne sur la ligne du lot No 15.

Le lot No 15 a 30 pieds 2 pouces de face à la rue Water sur 91 pieds 7 pouces et 1 ligne sur la ligne du lot No 14, et 90 pieds 2 pouces et 3 lignes sur la ligne du lot No 16.

Le lot No 16 forme le coin des rues Water et Peniston et a 30 pieds 2 pouces de face à la rue Water, sur 90 pieds 2 pouces et 3 lignes sur la ligne du lot No 15 et 88 pieds 9 pouces et 5 lignes de profondeur et de face à la rue Peniston.

Ce bel îlet est immédiatement en face de l'emplacement du Independent Cotton Oil Co., et juste au-dessous du Riverside Mills.

3° Dix lots de terre formant presque tout l'îlet, dans le Premier District borné par les rues Canal, Gasquet, Salcedo et Lopez et mesurant ensemble toute la façade de la rue Gasquet d'à peu près 203 pieds 3 pouces, toute la façade de la rue Lopez d'à peu près 319 pieds, 8 pouces, 2 lignes, 10 pieds, 2 pouces, 3 lignes de face à la rue Canal coin de la rue Lopez 279 pieds, 2 pouces et 4 lignes sur une ligne diagonale s'étendant vers les rues Salcedo et Gasquet et 108 pieds de face sur la rue Salcedo, coin de la rue Gasquet.

4. Un lot de terre dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ste-Anne, Orléans, Gayoso et Salcedo et mesure à peu près 31 pieds 6 pouces de face à la rue Ste-Anne, sur 99 pieds, 7 pouces et 7 lignes de profondeur sur la ligne la plus près de la rue Gayoso, et 89 pieds 9 pouces de profondeur sur l'autre côté.

Conditions de la vente.

Un tiers comptant, et la balance à 1 et 2 ans de crédit, avec 7 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement des billets représentant la dite portion à crédit. Les actes de vente devant contenir les clauses usuelles de non aliénation, honoraires d'avocats à 5 pour cent sur le montant en cas de poursuite soit instituée pour le recouvrement du montant des dits billets ou une partie quelconque en capital et intérêts. Les acquéreurs devant assumer le paiement de toutes les taxes pour 1892 en outre du prix de l'adjudication, et déposer 10 pour cent du prix d'enchère au moment de l'adjudication.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant M. B. Frist, notaire.
24 mai—24 25—juin 4 11 18 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage dans le troisième district au coin des rues Laharpe et Dorgenois.

Succession de Cécile Poyamis Perrault, veuve par le premier mariage de Paul A. Osborn et femme décédée de John D. Fricke.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

PAR JOHN H. O'CONNOR, encanteur.—Bureau No 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 18 juin 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date et signé le 12 mai 1892, dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le cottage en bois à l'encoignure des rues Laharpe et Dorgenois, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Laharpe, Lapeyrouse, Dorgenois et l'allée Rousseau. Le terrain mesure 71 pieds de face à la rue Dorgenois sur 89 pieds 6 pouces et 5 lignes de profondeur et face à la rue Laharpe, entre lignes parallèles, toutes plus ou moins. Le cottage est près de la gare du Orleans R. R., dans un voisinage bien amélioré.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant et la balance à un et deux ans de crédit, en billets de l'acquéreur portant 8 pour cent d'intérêt par an, garantis par hypothèque et lien du vendeur sur la propriété vendue, l'acte de vente devra renfermer les stipulations usuelles de 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès, transfert d'assurance, etc. L'acquéreur paiera les taxes de 1892, au-dessus du prix d'adjudication, et déposera dix pour cent du prix d'achat comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant J. F. Meunier, Esq., notaire public.
14mai—14 21 28 juin4 11 18

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS F. GUINAULT.

VACHERIE.

PAR JAS. F. GUINAULT encanteur—Bureau No 60 rue Bienville—JEUDI 9 juin 1892, il sera vendu à onze heures A M. à la savane de Clément Fos, près du Canal de Harvey.

Une belle vacherie se composant de 50 magnifiques vaches laitières, 35 avec de jeunes veaux et la balance fraîche en lait et sur le point de vêler.

Aussi—2 chevaux de prix allant l'amble, 2 ditto de tir et une petite jument pour famille Un Buggy et un phaëton.

2 charettes à lait, harnais, bidons et tous les ustensiles de la laiterie.

La clientèle sera donnée au plus fort acquéreur.

Conditions—Jusqu'à $50 comptant, et au-dessus de $50 six mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur.
4 juin—à date

PAR E. CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

ENTREPRENEURS,
Propriétaires de Maisons,
ATTENTION !
—AU—
63 et 65 rue Baronne,

Vendredi, 17 juin et samedi, 18 juin 1892, à 11 heures A. M.

Le stock entier du Codman Ford Building and Specialties Company, Limited.

Vingt-six magnifiques manteaux de cheminées, complets, en beaux bois polis, tels que chêne "quarter sawed," "Bird's Eye Maple," acajou, cerise, chêne antique, ivoire fini et noyer, étant ajustés avec des cabinets de glaces françaises, magnifiques grates et tuiles d'onyx, polis, émaillés, etc., manteaux avec cabinets séparés en tous bois, ajustés avec miroirs, beaux ornements de bois, tuiles "antique finish" et de différentes grandeurs, prismatiques, grates, foyers, ornements en terra-cotta, portières japonaises et des centaines d'autres articles nécessaires à la construction de maisons modernes et élégantes.

—Aussi—

LES MEUBLES DE BUREAU, ETC.

PAR E. CURTIS, encanteur—Bureau, 201 rue Canal—En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division D, Hon N. H. Rightor juge, daté le 7 juin 1892, et à moi adressé, dans l'affaire de J. J. Clarke et als, vs la F. Codman Ford Building Specialties Company, Limited, No 35 2[illegible], je procéderai à la vente les jours ci-dessus mentionnés, des articles ci-dessus, d'après un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur les lieux.
8 juin—8 9 12 à date

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

Propriété de valeur et située dans un quartier central,

RÉSIDENCE ET MAGASIN EN BRIQUES A TROIS ÉTAGES,

79 RUE BIENVILLE,

Entre Royale et Bourbon.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN.—W. A. Kernaghan encanteur bureau No 10 rue Carondelet, SAMEDI, 18 juin 1892 à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan:

La résidence et magasin en briques à trois étages, de grande valeur et parfaitement située No 79 rue Bienville entre Royale et Bourbon dans l'îlet borné par la rue Conti avec un rez-de-chaussée grande entrée sur le côté, vestibules, onze chambres, gaz, hydrant, citerne, cour pavée, et dépendances. Le terrain mesure 35 pieds de façade sur 127 de profondeur. La propriété est louée à un bail jusqu'au 1er octobre 1892 au taux de $636 par an.

Placée dans une rue pavée en blocs de granit, près de la rue du Canal, dans le centre des affaires et le voisinage des lieux d'amusement, il n'est jamais nécessaire de prendre le char la propriété serait une excellente acquisition au point de vue des affaires ou comme résidence. Ce serait aussi un placement sûr et avantageux.

Conditions—Un tiers ou plus comptant le reste à 1 et 2 ans de crédit avec 8 pour cent d'intérêt, et toutes les clauses de garantie ordinaires. L'acquéreur paiera les taxes de 1892 et 10 pour cent comptant, au moment de la vente sur le montant de l'adjudication.

Acte de vente pardevant J. Zach. Spearing, notaire aux frais de l'acquéreur.
4 juin—au 18 incl

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magasin en briques à quatre étages,

No 46 rue Levée, entre Champs-Elysées et Marigny.

Cottage Double de Choix.

No 552 rue des Remparts, entre les rues Espagne et Mandeville,

Et Cottages et Corps de Logis

Rue des Français, St-Claude, Chartres et autres rues.

Tous rapportant de beaux loyers.

A L'ENCAN. A CREDIT.

Vente en partage

Dans l'affaire de Veuve Louis Fix vs George A. Koepke.

No 29,381—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR JOHN H. O'CONNOR—Encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 2 juillet 1892 à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement rendu dans l'affaire mentionnée ci-dessus par l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division B, le 29 mai 1891 et signé le 10 mai 1891, et un jugement subséquent rendu le 16 mai 1892 et signé le 20 mai 1892, il sera vendu à l'encan, la propriété décrite ci-après savoir:

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par la Levée (ou Chemin Public), les rues Victoire, Marigny et Champs Elysées, et mesurant, conformément à un plan par F. A. Tourné, le 13 mai 1854, 23 pieds 11 pouces 4 lignes de face à la rue Levée (ou Chemin Public) sur une profondeur, entre lignes parallèles, d'environ 1.9 pieds 2 pouces, toute mesure américaine, ensemble avec l'usage d'une allée et cour, situé au fond du dit lot conduisant à la rue Marigny.

Les améliorations comprennent le magasin en briques à quatre étages désigné par le No 46 rue Levée.

2° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Bourgogne, Mandeville et Espagne, étant le lot No 3 sur un plan de C. A. Hedin, le 1er avril 1852, et mesurant en mesure américaine 32 pieds 2 pouces et 2 lignes de face à la rue Remparts sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent le cottage double No 552 rue Remparts, ayant 8 chambres de chaque côté, toit en ardoises, etc.

3° Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Remparts, St-Claude, Musique et Washington, désignés comme lots Nos 1 et 2 sur un plan par C. F. Zimpel, le 6 novembre 1833. Les dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun en mesure française, 30 pieds de face à la rue des Remparts sur 90 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un cottage à un étage, No 617 rue des Remparts, ayant 5 chambres, etc., et un cottage double Nos 619 et 621 rue des Remparts, coin Musique, avec trois chambres de chaque côté, toit en ardoises, etc.

4° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Faubourg Marigny, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chartres, Royale, Champs Elysées et Marigny, étant partie du lot No 66 sur le plan primitif du Faubourg Marigny, mesurant en mesure française 50 pieds de face à la rue de Chartres sur 80 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent la rangée de corps de logis désignée par les Nos 405, 407 et 409 rue de Chartres.

5° Une certaine portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Français, Union, Derbigny et Roman, et mesurant, en mesure française 50 pieds de face à la rue Français, sur 80 pieds de profondeur et face à la rue Derbigny. Les améliorations comprennent un cottage double en ardoises, etc., et un cottage double formant le coin sud-ouest des rues Français et Derbigny.

6° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Derbigny, Claiborne, Français et Union, et mesure 30 pieds de face à la rue Derbigny sur une profondeur de 170 pieds et 8 pouces, composé de tout le lot No 11 et partie du lot No 1, d'après un plan de L. Surgi. Les améliorations comprennent le cottage à un étage, No 552 rue Derbigny, ayant 4 chambres et un cottage dans le fond, avec 6 chambres, etc.

7° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Claude, Moralès, Clouet et Louisa. Le lot est désigné par le No 14 sur un plan par W. H. Bell, le 7 décembre 1867, et mesure 31 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue St Claude sur 118 pieds 6 pouces et 6 lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles; et aussi une autre portion de terre adjacente au dit lot No 14, faisant face à la dite rue St-Claude et mesurant 15 pieds 5 pouces et 3 lignes de face à la rue St-Claude sur 119 pieds 6 pouces et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles, étant la moitié du lot No 15 sur le dit plan.

Les améliorations comprennent la rangée de corps de logis désignée par le No 573 rue St Claude, ayant 6 chambres.

Conditions de la vente.—Une moitié ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance à un crédit de un et deux ans, en billets des acquéreurs, datés le jour de la vente et portant intérêt à raison de 8 pour cent par an jusqu'à paiement, cinq pour cent comme honoraires d'avocats en cas de procès sur les dits billets, et toutes les autres clauses de garantie usuelles; les acquéreurs déposeront dix pour cent du prix d'achat comptant au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant George C. Préot, Esq., notaire public.
26 mai—26—juin 4 11 18 25—juil 2

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI,

V.

Mandeville,

LE STEAM[illegible]
COMMERCE
Quittera MILNEBURG... au Dépôt du chemin... tête de la rue des...

Pour Mandeville...

Tous les jours...
Revenant...
Mandeville...
Dimanches et...
Dimanches et...
Prix du trajet...
Prix (journée)...
Fret reçu tous...
de fer Louisville...
Steed.

COMPAGNIE
TRANS...
Entre New...
LA BOURGOGNE
LA BRETAGNE
LA TOURAINE
Prix du...
Vin compris
Première classe...
Deuxième classe...
Billets aller et...
A. MOULTON,
19 rue du Camp

POUR NEW Y[ORK]
...
FRENCH...
LOUISIANA...
Partant...
Passage...

CHEMIN...
EAST LO...
Pour Mandeville...
Springs...
Départ...
Arrivée...
JOHN POITE[VENT]
Directeur

...
Queen and...
...
J. M...
G. EDWARDS...
Cincinnati...
2 mars—

Découv[erte]...

FEUI[LLETON]
No 19.
Mère e...
PAUL D'...
DEUX...
PREMI...